

## LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS STIGMATISE LES ENTREPRISES ALGÉRIENNES

# Les vérités de Ghoul

«Si nous respectons strictement les normes de qualité, nous renverrons tous les opérateurs algériens.» Cette sentence amère de Amar Ghoul est on ne peut mieux édifiante quant aux capacités réelles de l'outil national de production d'ouvrages des travaux publics.

Le ministre chargé du secteur, lors d'un point de presse tenu en marge de sa visite de travail effectuée jeudi dernier à Constantine, a indiqué que l'engagement des entreprises et des bureaux d'étude nationaux dans la réalisation des infrastructures du pays vise à préserver cet outil national de production en le poussant à son niveau maximum, précisant que l'Algérie ne peut pas faire appel à des entreprises étrangères pour des petits projets de 50 km de routes. «Nous avons lancé un gros programme de développement en si peu de temps et nous ne pouvons pas le confier dans sa totalité à des étrangers parce que nous sommes tenus par l'obligation de mettre à niveau notre outil de production par l'accompagnement des entreprises nationales. Sauf que nous n'avons pas le choix concernant les projets qui nécessitent une expertise internationale comme c'est le cas pour les grands projets structurants à l'image de l'autoroute Est-Ouest», a-t-il dit.

Dans ce même contexte, le ministre des Travaux publics a insisté sur le fait de profiter de

cette expertise et essayer de transférer intelligemment ce savoir-faire technologique via la main-d'œuvre locale. «Ce qui nous intéresse le plus est le transfert de la technologie et ce, par la formation dans les différents chantiers, d'ingénieurs algériens capables de gérer dans l'avenir des projets d'une telle envergure. Une action qui exige de nos cadres de consentir plus d'efforts sur le terrain pour pouvoir acquérir l'expérience nécessaire», exhorte-t-il.

Il révélera, par ailleurs, que l'Etat algérien a institué une école supérieure à cet effet. «Avec l'apport des étrangers qui opèrent en Algérie, lesquels sont des entrepreneurs très performants, nous formerons nos ingénieurs dans des cycles d'études approfondies dans le désormais Institut supérieur de management et de conduite de grands projets structurants.

Les projets lancés ne sont que l'amorce de la dynamique de développement en Algérie et la formation d'un vivier national de compétences est plus qu'indispensable parce que la richesse d'une nation est plutôt dans la qualité

de ses ressources humaines», conclut-il.

Sur un autre chapitre, M. Ghoul a donné le chiffre de 500 maisons cantonnières équipées, soit une maison par daïra administrative, pour évoquer les efforts déployés par l'Etat ces dernières années afin d'assurer l'entretien du réseau routier national qui compte 111 000 km de routes.

«Il ne s'agit pas uniquement de construire mais il faut bien prévoir les moyens d'entretien. Ainsi, en plus de ces maisons cantonnières, nous avons pu monter 15 parcs régionaux de matériels des travaux publics. Un chiffre que nous comptons élever à 48, soit un parc par wilaya.

En parallèle, nous sommes en train de penser à des formules de financement de la gestion de notre réseau routier, assumée jusqu'ici par l'Etat», dira-t-il.

Dans sa tournée à Constantine, le ministre des Travaux publics a visité des projets qui ne relèvent pas en majorité de son secteur. Il a expliqué que «la démarche de développement prônée par le gouvernement s'inscrit dans une perspective intersectorielle qui exige la coordination dans la gestion et la synchronisation dans la prise de décision». Ainsi, il a décidé, lors de cette visite, la liaison de la nouvelle ville universitaire, sise à Ali-

Mendjeli, à l'autoroute Est-Ouest et à l'aéroport de Constantine qui ne sont pas loin du site abritant ce pôle universitaire d'excellence et ce, par des voies express. Il est également prévu de réaliser d'autres voies de contournement de cette nouvelle ville universitaire.

Il convient de noter que le projet d'étude et de réalisation de cette nouvelle ville universitaire, confiée à un groupement d'entreprises chinoises (CSCEC) pour un montant de 24,78 milliards de dinars et un délai de 28 mois à compter de décembre 2007, est actuellement en phase de viabilisation. Cette ville universitaire qui «se veut une ville qui contribue à une organisation spatiale de l'aire métropolitaine de Constantine et un afflux de population de par sa spécialisation orientée vers l'enseignement scientifique et technologique d'excellence», comptera 10 facultés d'une capacité de 44 000 places pédagogiques, 19 résidences universitaires d'une capacité de 38 000 lits, un parc scientifique, 60 villas et 1500 logements destinés aux corps enseignant et administratif, un complexe sportif, un rectorat central, une bibliothèque centrale et un restaurant central. Elle sera reliée à la ville de Constantine par le futur tramway.

Lyas Hallas

## INFRACTION À LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

# Près de 30 000 procès-verbaux établis en 2007

28 325 procès-verbaux d'infraction à la législation du travail ont été établis en 2007 suite à des visites de contrôle effectuées par les services de l'Inspection générale du travail (IGT), a indiqué jeudi dernier le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh.

Intervenant à l'ouverture du regroupement national de l'encadrement de l'Inspection générale du travail, le ministre a ajouté que 28% de ces procès-verbaux d'infraction ont été suivis de décision de justice contre 20% en 2006. Des P-V d'infraction auxquels s'ajoutent 34 769 mises en demeure délivrées durant la même année. Les principaux domaines touchés par les actes dressés ont concerné les volets liés à l'hygiène et la médecine du travail, les rémunérations, la non-déclaration des travailleurs, les conditions d'emploi et les relations individuelles de travail.

Ainsi, le bilan d'activité de l'IGF présenté lors de cette rencontre montre qu'il a été procédé à 90 669 visites de contrôle sur les lieux de travail dont 75 256 visites dans le secteur privé et 15 413 dans le secteur public. Cela a abouti à l'établissement de 70 772 actes, répartis en 7 678 observations écrites, 34 769 mises en demeure et 28 325 procès-verbaux d'infraction.

Les inspecteurs de l'IGT ont effectué des missions de contrôle au niveau de 21 799 organismes employant 773 973 salariés. Ces contrôles ont été suivis par l'établissement de 3 292 procès-verbaux d'infraction pour non-respect des dispositions relatives au placement et contrôle de l'emploi.

S'agissant de la main-d'œuvre étrangère, des contrôles ont été opérés au niveau de 1999 entreprises, où il a été établi, selon le ministre, 2 401 procès-verbaux d'infraction dans 314 organismes employeurs pour défaut de permis de travail ou pour situations de travailleurs en possession d'un titre de travail non valable.

Par ailleurs, un travail de renforcement des ressources humaines a été engagé par l'IGT avec le recrutement de 40 inspecteurs principaux du travail en 2007, portant l'effectif global d'inspecteurs de travail à 697 inspecteurs répartis sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, Tayeb Louh affirmera que cet effectif garantit une couverture convenable du territoire national. Il dira à ce sujet qu'en Algérie il y a un inspecteur pour sept mille (7 000) travailleurs soit bien au-dessus de la norme fixée par l'Organisation internationale du travail qui est de un inspecteur pour quinze mille (15 000) travailleurs dans les pays en voie de développement.

Lotfi Mérard

**Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a affirmé jeudi que l'entrée en application de la nouvelle grille des salaires sera effective après la promulgation des statuts particuliers de chaque secteur. Le ministre a précisé que cette nouvelle grille sera appliquée au fur et à mesure de l'adoption et la publication, dans le Journal officiel, du statut particulier de chaque secteur avec effet rétroactif. S'agissant de la grille des salaires des corps communs, le ministre a annoncé que son application sera possible à partir de mars prochain, étant donné que le statut y afférent a été adopté.**

L. M.

## APRÈS HUIT MOIS DE PARTENARIAT AVEC LA FILIALE DU GROUPE CNAN

# Gofast-Aigle Azur se retire de l'association avec CNAN-Maghreb Line

Annoncé en grande pompe en mai 2007, le partenariat entre le groupe Gofast-Aigle Azur et la filiale de la Cnan, en l'occurrence Cnan-Maghreb Line (CML), a duré moins d'une année.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Mercredi dernier, lors d'une réunion tenue au siège de la SGP Gestramar, le représentant du groupe français a annoncé officiellement le retrait du groupe Gofast-Aigle Azur du processus de partenariat avec le groupe Cnan dans sa partie réservée au transport de voyageurs, soit son retrait du partenariat avec sa filiale CML.

Selon des sources proches du dossier, le représentant du groupe Gofast-Aigle Azur, en l'occurrence M. Arezki Djerdouidène a motivé la décision du groupe dans un document qu'il a remis au premier responsable de la SGP Gestramar et dans lequel il détaille les raisons de son retrait du processus de partenariat.

Pour rappel, la SGP Gestramar est une institution rattachée au ministère de la Participation en charge de la gestion de portefeuille des entreprises relevant du transport maritime. Ainsi, en l'absence d'une annonce officielle, nos

sources indiquent que le groupe Gofast-Aigle Azur aurait décidé de se retirer de ce partenariat suite aux résultats jugés non satisfaisants enregistrés en moins d'une année de partenariat avec la filiale du groupe Cnan. Un résultat jugé «négligeable» contrairement à l'échelle, enregistré en partenariat avec l'autre filiale du groupe Cnan, en l'occurrence Cnan-Nord.

A cet effet, on laisse croire que cette première étape de partenariat a généré un bénéfice de quatre millions de dollars, d'où la décision des responsables du groupe Gofast-Aigle Azur d'entamer la seconde étape du processus dit partenariat, jusqu'à finalisation de l'accord portant rachat du capital de cette filiale.

Pour rappel, en mai 2007, le Conseil des participations de l'Etat (CPE), statuant sur la restructuration de Cnan Group, avait entériné l'ouverture du capital de Cnan-Nord à hauteur de 49% pour le groupe français Gofast-Aigle Azur et de 2% pour

la personne physique de nationalité algérienne, Arezki Djerdouidène. Une autre résolution avait été également approuvée concernant Cnan-Maghreb Line (CML), filiale de transport maritime de passagers dont le capital est détenu à hauteur de 49% par Gofast-Aigle Azur et 2% par son P-dg, Arezki Djerdouidène.

Cela étant, il est à rappeler également que ces décisions sont intervenues en extremis avant le retrait du groupe Gofast de cet accord de rachat. En effet, à la veille de la réunion du Conseil de participation de l'Etat (CPE), le P-dg de la compagnie aérienne Aigle Azur avait menacé de retirer sa participation du capital de la Cnan-Maghreb Line si les autorisations lui permettant d'entrer en activité ne lui étaient pas délivrées dans les plus brefs délais. «Si d'ici début mai prochain, nous n'avons pas reçu l'autorisation dans le cadre de notre partenariat avec Cnan-Maghreb Line, nous nous retirons et nous ne pourrions pas ouvrir les réservations aux passagers», avait averti Arezki Djerdouidène.

Pour rappel, deux sociétés étaient dans la course pour

s'engager dans le processus de partenariat avec Cnan-Maghreb Line. Ainsi, outre le groupe Gofast-Aigle Azur, il y avait également la société espagnole «Tras mediterranea».

Aujourd'hui, avec cette nouvelle donne, les 200 travailleurs de cette filiale du groupe se posent des questions quant au devenir de leur entreprise d'autant que le lancement des réservations pour la saison estivale est appelé à démarrer à la fin du mois en cours.

Questions : le devenir de CML est-il scellé, autrement sa disparition est-elle entamée ? «Non» répondent des représentants des travailleurs, qui estiment «que rien n'est perdu avec le retrait du partenariat du groupe Gofast-Aigle Azur».

«Il y a d'autres compagnies maritimes qui ont annoncé leur intention de prendre le relais et de s'engager dans un véritable partenariat avec CML. Ils sont prêts à prendre attache avec les pouvoirs publics et entamer dès la fin du mois en cours les pourparlers sur la question et par voie de conséquence relancer les activités de CML», souligne-t-on.

A. B.